



## **Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 18 décembre 2018 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Saguenay**

---

**Présences :** Jocelyn Ouellet, Jean-François Boivin, Andréanne Gagnon, Alain Giguère, Karine Laliberté, Julie Boucher et Dominic Boily

**Absence :** Jean-François Pressé

### **Ordre du jour :**

1. Compte rendu de la réunion du 4 octobre 2018
2. Organisation scolaire
3. Profil particulier pour une tâche
4. Bilan organisationnel de l'Oasis
5. Remplacement technicienne en santé
6. Communication CFOR-Oasis
7. Autres sujets :
  - a) Calendrier scolaire
  - b) Choix de tâches : secrétariat-comptabilité
  - c) Formulaire d'évaluation CFOR pour la formation à distance

### **1. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 OCTOBRE 2018**

#### **Suivis :**

#### **Compte rendu du 21 décembre 2017 - 5. Tutorat au CFOR**

Le SES n'a pas reçu la vidéo et apprécierait la recevoir comme il avait été convenu lors du dernier CRT.

La Commission scolaire analyse si le CFOR est viable au niveau financier. Dans la négative, les activités cesseront au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le dossier du CFOR sera traité au point 7 : *Autres sujets – b) Choix de tâches : secrétariat-comptabilité.*

#### **Compte rendu du 15 mars 2018 - 4. Autodidaxie vs récupération**

Après analyse, M. Boily mentionne que c'est le ministère qui exige un plan de formation, donc il est difficile de diminuer la lourdeur de la démarche. Il y a tout de même plusieurs zones floues dans l'encadrement légal pour l'autodidaxie.

Selon M. Boily, il y aurait possibilité de rendre le processus moins lourd si un enseignant créait le canevas nécessaire. M. Boily mentionne qu'il n'y a pas de ressource pour le faire et qu'il ne peut pas libérer une personne pour cela.

Certaines sous-spécialités sont plus problématiques par la présence de travaux pratiques qui se prêtent peu à l'autodidaxie.

### **3. PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)**

Il a été adopté à la dernière rencontre du conseil des commissaires et déposé au ministre.

### **6. Liste de rappel**

Le SES se questionne toujours par rapport à la liste de rappel pour la sous-spécialité « assistance dentaire ». Mme Andrée-Anne Gagnon informe les membres qu'il y a discussions au Service des ressources humaines dans ce dossier et que la Commission scolaire fera un retour en janvier pour régler ce point.

### **8. Contrat à temps partiel vs 13-7.09 (AEP)**

Considérant que la Fédération des commissions scolaires demande à ses membres d'être prudents dans l'application de la clause 13-7.09 dans le cas des AEP, la Commission scolaire, d'ici les prochaines négociations, continuera à considérer les AEP généralement comme des heures MEES, mais sans admission, et aucun préjudice. À l'occasion, la Commission scolaire se garde la possibilité, dans une telle situation, de ne pas accorder de contrat. Le SES informe la Commission scolaire qu'advenant une telle situation, il analysera les recours possibles.

### **9. Compte rendu du CRR**

Dépôt du compte rendu du comité de répartition des ressources de la rencontre du mois d'octobre. En formation professionnelle, deux projets ont été demandés, soit l'élaboration d'un projet étude-travail et une étude sur les programmes en difficulté afin de travailler sur les compétences pour assurer une réussite des élèves.

### **10. Protocole d'absence**

La Commission scolaire s'informe si la dénonciation de l'entente est aussi valide pour la formation professionnelle. Le SES confirme que la dénonciation concerne également la formation professionnelle.

### **12. Arrêté ministériel**

Le SES informe la Commission scolaire qu'elle n'a pas encore reçu les comptes rendus. Elle les transmettra rapidement.

Le compte rendu est conforme.

## **2. ORGANISATION SCOLAIRE**

Pour le prochain semestre à l'Oasis, il n'y aura pas de départ de cours magistral en vente, coiffure et secrétariat. Cependant, en coiffure, une trousse a été achetée pour les cours en individualisé. Au CFEM, la majorité des programmes ont peu d'élèves pour démarrer. Les formations sont fragiles. Au secteur La Baie, en fonderie, soudure et PETF, les cours vont démarrer. Cela occasionne la perte de cinq tâches en janvier pour l'Oasis.

### **3. PROFIL PARTICULIER POUR UNE TÂCHE**

Considérant les problématiques liées au fait que la direction de l'Oasis recherche des enseignants avec certains profils particuliers basés, selon le SES, sur des critères plus ou moins subjectifs, le SES demande à la Commission scolaire d'établir, si nécessaire, des critères les plus objectifs et clairs possibles pour éviter tout inconfort. Le SES, même s'il est contre toute sélection, est conscient que la Commission en a le pouvoir. Par contre, il faut que lorsque la Commission scolaire décide d'opter pour ce processus, que ce soit fait de façon équitable.

La Commission scolaire en prend bonne note et assure que si une sélection ou un profil particulier est recherché, le tout se fera de façon objective et équitable. La Commission profite de ce point pour informer le Syndicat que pour le cas d'un grief concernant une personne justement touchée par un tel processus de sélection, un document expliquant la décision sera remis au SES en janvier.

### **4. BILAN ORGANISATIONNEL DE L'OASIS**

Il y aura présentation du plan d'action, le mercredi 19 décembre, à l'ensemble du personnel. Le SES sera présent. Malgré que le plan ne soit pas complet à 100 %, il était important pour la Commission scolaire et la direction d'établissement de l'Oasis, de déposer un plan d'action avant le congé des Fêtes.

### **5. REMPLACEMENT TECHNICIENNE EN SANTÉ**

Questionné par le SES sur la façon de rémunérer les enseignants lorsqu'ils remplacent des techniciens, la Commission scolaire assure le comité qu'une vérification a été faite pour uniformiser la rémunération des remplaçants pour qu'ils reçoivent le taux adéquat, soit celui de technicien.

### **6. COMMUNICATION CFOR-OASIS**

Si le SES est d'accord pour éviter de surcharger les boîtes de courriel, il demande par contre à la direction de s'assurer que les communications qui s'adressent au personnel des deux milieux soient transmises à tous. Pour le SES, le fait de ne pas transmettre certaines communications favorise les rumeurs et la circulation de mauvaises informations. La direction d'établissement de l'Oasis s'assurera de transmettre correctement les informations qui doivent l'être.

### **7. AUTRES SUJETS :**

#### **a) Calendrier scolaire**

Le projet du calendrier scolaire n'est pas encore prêt. La Commission scolaire s'assure que ce point sera au CCG de janvier prochain.

**b) Choix de tâches : secrétariat-comptabilité**

La Commission scolaire informe le SES de sa décision de maintenir la stabilité du personnel en janvier au CFOR afin de poursuivre le travail de restructuration fait présentement en secrétariat-comptabilité et en vente et représentation.

Pour la Commission scolaire, la session d'hiver-printemps 2019 en est une de non-retour. Si le CFOR ne peut prouver qu'il est rentable, la Commission scolaire mettra fin au projet. C'est pour cette raison qu'elle demande que le personnel qui pourra choisir une des dix tâches au CFOR sera celle et celui qui aura déjà travaillé au CFOR et qui aura été évalué positivement. Après de longues discussions, le SES comprend que la Commission scolaire utilise son droit de gérance, mais il est totalement en désaccord avec cette façon de faire.

Le SES analysera s'il réagira par le dépôt de griefs. Sur une question du Syndicat, la Commission mentionne qu'après avoir analysé les listes, même si elle brime leur choix de tâche, tous les enseignants auront une tâche, sauf une personne. Le SES trouve cette situation inacceptable et réagira promptement si tel est le cas. La Commission scolaire analysera la situation pour cette personne afin de trouver une solution. Enfin, sur la pérennité de la limitation du choix de tâche et de l'utilisation de leur droit de gérance, la Commission scolaire assure au SES que cette demande ne concerne que la session de janvier à juin 2019 et que si le CFOR poursuit ces activités à l'automne 2019, la convention s'appliquera intégralement, dont l'annexe E de l'entente locale et ainsi permettre à chacun de choisir la tâche qu'il désire selon ses capacités reconnues.

Finalement, le SES demande si une rencontre avec Mme Linda Fortin pour expliquer les aménagements demandés pourrait avoir lieu. La Commission scolaire accueille la demande du Syndicat.

**c) Formulaire d'évaluation CFOR pour la formation à distance**

La Commission scolaire dépose le document « Appréciation des enseignants pour la formation à distance ». Ce document a servi à évaluer le personnel sur leur aptitude à utiliser le matériel technologique du CFOR. Le SES analysera le document et en discutera avec les enseignants du CFOR.

---

Jean-François Boivin  
Conseiller syndical